**ANNEXE N°2 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M ……………………………**

**signé le ……………………………**

**DÉLÉGATION OGEC**

Conformément à l’article 2 du Statut du Chef d’Établissement du second degré de l’Enseignement Catholique, le Conseil d’Administration de l’OGEC de ……………………… réuni le …………………… donne à

M …………………………, nommé chef d’établissement de (nom établissement) par courrier de l’autorité de tutelle le …………………… et coordinateur de (nom établissement), à compter du 1 septembre 20……,

délégation en vue de :

* proposer, ordonnancer et exécuter le budget, assurer les recettes et engager les dépenses,
* recruter, dans la limite, des postes définis au budget, toute personne salariée de l’établissement. Dans le cas particulier de l’embauche d’un animateur en pastorale scolaire, il respecte la procédure prévue,
* cosigner ès qualité avec le Président de l’Organisme les contrats de travail,
* exercer l’autorité de l’employeur sur le personnel de droit privé,
* procéder en accord avec le Président de l’Organisme de Gestion, aux licenciements,
* proposer au Conseil d’Administration qui en décide le montant des traitements et indemnités des personnels salariés de l’établissement,
* organiser les élections, gérer les instances représentatives du personnel. En cas d’absence du président ou des vices président de l’OGEC, le chef d’établissement sera mandaté ponctuellement pour présider le Comité d’Entreprise.

Fait à ………………………….. le …………………….

Le Président de l’OGEC

(Nom, Prénom)